# Gardez les Caps o 1er août 2016 o

## Enquête publique. Venez vous informer au Casino du Val André le 11 août à 17 heures

Les deux enquêtes publiques (Ailes Marines et RTE) se dérouleront du jeudi 4 août 2016 à 9 heures au jeudi 29 septembre 2016 inclus à 16 heures. Détail des communes concernées et des permanences sur le site *http://gardezlescaps.org/*

La documentation annoncée est de 6000 pages. Nous aurons 2 mois pour la lire quand les services de la Préfecture ont eu 6 mois.

Bien qu'on puisse s'interroger sur la réalité de la concertation proposée par les enquêtes publiques (l'avis du commissaire enquêteur étant un avis personnel qui peut être favorable même si la majorité des avis du public est défavorable), le nombre de contributions est malgré tout un élément factuel de l'implication des riverains. S'il y a peu de contributions critiques, les autorités auront beau jeu de déclarer que l'acceptabilité du projet est totale.

## Pourquoi participer à l'Enquête publique ?

### Des mécanismes de concertation biaisés

Les mécanismes de « concertation » mis en place par l'Etat se sont avérés de la communication pour rendre le projet désirable, puis des diktats sur des décisions prises en amont du débat public, et pour finir, la négociation de la destruction de l'environnement par des compensations financières. En résumé, détruire l'écosystème de la baie de Saint-Brieuc et ses paysages au nom de la transition énergétique.

### Un projet qui n'est ni durable, ni un projet de territoire

L'enquête publique commence. Après avoir financé clubs de voile, régates, l'acquisition d'une reproduction de morue pour le musée d'Art et d'Histoire de St-Brieuc, etc., le porteur de projet Ailes Marines poursuit sa stratégie d'«acceptabilité sociale» de l'industrialisation de la baie de Saint-Brieuc

en

finançant une publicité pleine page en quatrième de couverture du guide '*Des Bonnes Pratiques*' du pêcheur plaisancier distribué sur tout le littoral.

En signature : « Construire un avenir durable en Bretagne ». Sur le visuel, on notera la taille minuscule des éoliennes devant le paysage, ainsi que leur nombre particulièrement réduit ! Ce qu'Ailes Marines nomme « avenir durable en Bretagne » ou encore « projet de territoire pour la baie de Saint-Brieuc » n'est en réalité qu'un projet industriel d'usine électrique en mer avec des machines construites à l'étranger, et sans création d'emplois locaux.

L'impact négatif sur l'avenir de l'économie costarmoricaine sera au contraire, élevé, par la destruction de ce que les Côtes d'Armor possèdent de plus précieux sur le plan économique et identitaire : ses paysages marins emblématiques qui soutiennent l'économie touristique, et l'activité structurante de la pêche grâce à une biodiversité et des ressources halieutiques préservées jusqu'à aujourd'hui.

## Deux organismes publics soulignent les nuisances du projet

Deux organismes publics aux préoccupations environnementales et paysagères ont publié des avis soulignant les nuisances du projet d'Ailes Marines : La Commission des sites, perspectives, et paysages et L'Autorité environnementale (ce qui ne leur a pas interdit de rendre des avis favorables).

Un troisième organisme, le Conservatoire du Littoral, en principe chargé de la protection des espaces naturels et de la biodiversité littorale, glorifie les paysages et la biodiversité de la baie, mais semble ignorer le projet éolien alors qu'il vient de racheter la Fauconnière du cap Fréhel !

### Conservatoire du Littoral : " des panoramas exceptionnels "

Dans sa feuille de route « Baie de Saint-Brieuc et Caps d'Erquy – Fréhel, Stratégies d'intervention 2015-2050 », le Conservatoire du littoral décrit une baie « *très riche d'un point de vue écologique et paysager* », « *une zone humide d'intérêt international, accueillant près de 50 000 oiseaux chaque hiver* », des « *panoramas exceptionnels* ».

Mais pas la moindre mention du projet éolien dont même l'Etat ne nie pas l'impact sur la biodiversité et les paysages marins, puisque des compensations financières sont prévues ! Pourtant, la Présidente du conseil

d'administration du Conservatoire du Littoral, Viviane Le Dissez, est députée des Côtes d'Armor !

« Cette unité littorale couvre la Baie de Saint-Brieuc, du Cap Fréhel à l'est à Binic à l'ouest. (…) On y trouve deux sites majeurs du département, essentiellement colonisés par les landes atlantiques, les caps d'Erquy et de Fréhel. (…)

Enjeux : des paysages diversifiés et emblématiques
La Baie de Saint-Brieuc, la cinquième au monde par l'amplitude de ses marées, avec un estran de plus de 900 hectares de vasières, est très riche d'un point de vue écologique et paysager (présence d'inventaires ZNIEFF et ZICO). Classée en réserve naturelle nationale depuis 1999 et intégrée dans la zone Natura 2000, elle constitue une zone humide d'intérêt international, accueillant près de 50 000 oiseaux chaque hiver.
Les milieux naturels sont extrêmement riches et variés : sables et sablons, roselières, vasières et prés-salés, dunes. Plusieurs bancs de maërl sont recensés dans la baie. (…)

Elle fait corps avec les falaises qui l'entourent de part et d'autre, comme un écrin. Ces côtes rocheuses offrent des panoramas exceptionnels et constituent un rempart entre la mer et l'activité humaine présente aux abords même du littoral. A l'est, de nombreux visiteurs viennent admirer les caps d'Erquy et de Fréhel, lieux singuliers et emblématiques où se déploie un majestueux tapis de landes littorales. »

*http://www.conservatoire-du-littoral.fr/102-delegation-de-rivages-bretagne.htm*

## Commission des Sites : " un élément d'artificialisation dans des panoramas maritimes qui jusqu'à présent offrent une respiration sur des horizons naturels "

Le rapport établi pour la Commission des Sites en février 2016 constitue la première reconnaissance par un organisme public, de la réalité de l'impact visuel et identitaire du projet éolien. On notera que le syndicat mixte des caps d'Erquy et de Fréhel n'avait pas mentionné le projet dans son dossier de candidature !

« Enfin, dans ce chapitre consacré aux caractéristiques du site, il convient d'évoquer un projet sensible en matière de paysage, bien que le dossier ne le mentionne pas, mais qui a déjà suscité de nombreux débats, il s'agit du projet d'éoliennes en mer de la Baie de Saint-Brieuc, situé au droit de la ville d'Erquy – où le raccordement est prévu. Le parc comportera 62 éoliennes hautes de 216 mètres (en haut des pales), réparties sur une zone de 77 km2 d'axe principal nord-sud ; les plus proches se situeront à 17 km du Cap d'Erquy et 16,2 km du Cap Fréhel. Les photomontages montrent que l'impact visuel depuis la côte ne sera objectivement pas négligeable.
(...)
Concernant le paysage spécifiquement, il est certain que ce parc d'éoliennes sera perçu comme un élément d'artificialisation dans des panoramas maritimes qui jusqu'à présent offrent une respiration sur des horizons naturels. Certes, une telle installation peut représenter un point d'attraction qui intéresse une partie des visiteurs du Grand Site mais, de fait, positionnée à proximité de sites préservant des espaces littoraux au caractère naturel et sauvage, elle ne participe pas à l'esprit des protections faites. »

*Rapport à la Commission des sites, perspectives et paysages* *http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2015/01/18Février2016-Grand-Site-CGEDD-n°-010413-01.pdf*

## L'Autorité environnementale

« Pour l'Ae, les principaux enjeux environnementaux du projet (de nature et d'intensité parfois différentes en phase de construction et en fonctionnement) portent sur :

o Les mammifères marins du fait des effets induits du bruit du chantier sur la physiologie, la perte ou l'altération d'habitats,

o L'avifaune marine, tout particulièrement pour les espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000 à proximité, du fait à la fois du risque de collision avec les éoliennes, de la perte d'habitats, et de l'effet « barrière » du parc sur les déplacements des oiseaux,

o L'ensemble des espèces marines présentes dont celles qui constituent la ressource halieutique du fait du rejet des résidus de forage, du bruit et des vibrations, pouvant affecter notamment des juvéniles,

o Le paysage marin, depuis la baie de Saint-Brieuc mais aussi depuis les îles environnantes, y compris les îles anglo-normandes

o Le paysage à terre au niveau du poste électrique de la Doberie dont la surface passera de 3 à 6 ha,

o Les impacts cumulés en mer avec d'autres projets : parcs éoliens français et britanniques, hydroliennes de Bréhat et d'Aurigny, interconnexion électrique sous-marine etc.

D'autres caractéristiques ou activités du territoire sont susceptibles d'être affectées, telles que les sols sous-marins, la qualité des eaux marines, la navigation et la pêche professionnelle dans la zone du parc éolien. »

*Lire l'intégralité de l'avis http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160504_-_Parc_eolien_offshore_de_Saint-Brieuc_22_-_delibere_cle011d88.pdf*

© 2016 Association Gardez les Caps
Mairie de Plévenon
22 240 Plévenon

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur le lien ci-desous.
Se désinscrire

Envoyé par sendinblue